



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 015-211500855-20260605-DEL_2026_27_DM1-BF

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 5 juin 2026

Délibération n° DEL_2026_29

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 28 mai 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa, BADUEL Sébastien, AURATUS Eric, TOURLAN Anne,

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : CHASSAGNE Chrystel,

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°1

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative (DM) a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permet ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif. En cours d'année, le Maire peut ainsi soumettre à l'assemblée délibérante une ou plusieurs DM. Le nombre et la fréquence des DM sont laissés à l'appréciation de chaque collectivité. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative pour le budget principal proposée. Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans la maquette budgétaire pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la Commune,

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2188 OPNI	40 000,00		
D I 23 2315 10001		40 000,00	

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, aucune abstention, aucun contre

DECIDE :

- D'Adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 arrêtée comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2188 OPNI	40 000,00		
D I 23 2315 10001		40 000,00	

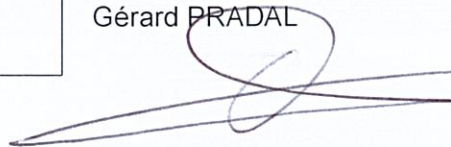
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 5 JUIN 2026
Reçu en préfecture le : 08 JUIN 2026
Publié ou notifié le : 08 JUIN 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, En Mairie le, 05 JUIN 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
CHASSAGNE Chrystel,

